

**PROFESSIONNEL (7^{ÈME}) – SECTEUR ÉCONOMIE –
GESTIONNAIRE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES**

GRILLE HORAIRE

FORMATION COMMUNE 14H	7ÈME
RELIGION CATHOLIQUE	2H
FRANÇAIS	4H
NÉERLANDAIS	2H
FORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE	2H
FORMATION SCIENTIFIQUE	2H
ÉDUCATION PHYSIQUE	2H
OPTION DE BASE GROUPEE 18H	
GESTION COMMERCIALE ET LÉGISLATION	4H
COMPTABILITÉ ET INFORMATIQUE DE GESTION	6H
STAGE – 1 JOUR PAR SEMAINE	8H
ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE 2H	
ANGLAIS	2H
TOTAL	34H

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir réussi une 6^{ème} année (général, technique de transition, technique de qualification, professionnel), toute option.

PROFIL DE L'ÉLÈVE

- Tu es attiré(e) par **les métiers de l'entreprise ou de l'administration** ;
- Tu es attiré (e) par **la création d'une entreprise** ;
- Tu es prêt(e) à utiliser **les programmes informatiques** tels que Word, Excel, Access ;
- Tu apprécies **le contact humain** ;
- Tu as un bon acquis et une disposition pour **les langues**.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, l'élève sera capable :

- **élaborer et créer son projet d'entreprise indépendante**
- gérer la **stratégie commerciale** d'une entreprise
- assurer la **gestion des ressources humaines**
- assurer la **gestion comptable, financière et fiscale**

Les stages visent à mettre l'élève en situation concrète du travail, à appliquer les acquis ainsi que les nouveaux apports spécifiques et à tester le projet personnel dans la réalité. Ils permettront de poursuivre le développement :

- des compétences techniques
- des compétences relationnelles et celles liées à une intégration professionnelle efficace comme indépendant
- des compétences en gestion

DESCRIPTION DU MÉTIER

Le profil de qualification reprend les cinq grandes fonctions de travail du/de la gestionnaire de ce qu'il est convenu d'appeler de Très Petites Entreprises (employant cinq personnes au maximum). Selon la nature du métier susceptible d'être exercé sous le statut d'indépendant, l'élève peut nécessiter d'une sixième fonction : la fonction « technique » spécifique au métier (Ex : Si un élève veut ouvrir un salon de coiffure, il devra avoir réussi sa 7^{ème} en Gestionnaire de très petites entreprises ainsi qu'une qualification en coiffure).

ET APRÈS ?

- **Certificat de Qualification (CQ7)** : il permet à son titulaire de trouver un emploi de travail de bureau en entreprise ou dans une administration.
- **Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)** : il permet à son titulaire d'entreprendre des études supérieures voire universitaires.
- **Certificat de Connaissances de Gestion de base (CCGB)** : il permet au titulaire de démarrer une activité d'indépendant.